

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/02/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 12/02/2015
Et
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 11 Février à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 29/01/2015.

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Nathalie à Mme HUON Joëlle, M. VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy
Absent(s) : M. MERCIER Raymond
Invité(s) : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé secrétaire : M. POULIQUEN Jean-Charles

201508 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 PRESENTE PAR LE RECEVEUR

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Guy PENNEC, Président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de M. Le Trésorier Principal Municipal, receveur du Syndicat Mixte pour la Gestion des Cours d'Eau du Trégor et du Pays de Morlaix, concordent avec ceux du Compte Administratif,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par M. Le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président, Guy Pennec

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

Besser
Levrault

Syndicat Mixte pour la gestion des cours

d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Place O. Krebel - 29600 MORLAIX

Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

